



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

délocalisations

Question écrite n° 12755

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt et l'importance de la réunion du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1997, demande Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de lui préciser les perspectives actuelles de mise en oeuvre concrète des décisions alors annoncées, selon lesquelles la région Nord-Pas-de-Calais devait bénéficier de l'arrivée progressive du Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse (Roubaix), de l'Ecole nationale des douanes (Tourcoing) et de la création d'une cour administrative d'appel (Douai). Il souligne l'intérêt et l'importance de ces projets pour le redéploiement des activités de la région Nord-Pas-de-Calais.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant les perspectives de mise en oeuvre des opérations de relocalisation des organismes publics, approuvées par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire qui s'est tenu à Paris le 15 décembre 1997, au profit de la région Nord - Pas-de-Calais. En ce qui concerne le Centre national de formation et d'études de la protection judiciaire de la jeunesse (CNFEPJJ), le principe de ce transfert a été confirmé par le ministère de la justice en juillet 1997. Les modalités de financement de cette opération, dont le coût de la seule unité d'enseignement représente une année d'équipement de la protection judiciaire de la jeunesse, restent néanmoins à régler sur la base d'un cofinancement paritaire de l'Etat et des collectivités locales. Des consultations sont actuellement en cours afin d'obtenir un accord de tous les acteurs. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire a également confirmé la décision de localiser à Tourcoing l'Ecole nationale des douanes qui s'inscrira dans le pôle européen en cours de constitution autour de la communauté urbaine de Lille-Métropole. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie étudie actuellement les conditions concrètes de mise en oeuvre de cette opération en concertation avec les personnels. S'agissant de la cour administrative d'appel de Douai, son installation dans l'hôtel Daoust devrait intervenir le 1er septembre 1999, le montage financier étant arrêté, sous réserve du montant des crédits alloués au Conseil d'Etat dans le cadre de la loi de finances 1999.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12755

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1855

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4269